

Vous aimez la perspective de :

- Effectuer des actions de formation
- Mettre en œuvre les politiques définies par le ministre de la jeunesse et des sports
- Vérifier la conformité des activités et des installations d'une structure eu égard à la réglementation en vigueur
- Intervenir auprès d'athlètes ou groupes de sportifs de haut niveau au sein des pôles France ou Espoirs

Alors ce métier est peut être fait pour vous...



Mai
2015

PROFESSEUR DE SPORT (Hors Education Nationale)

Le professeur de sport est un fonctionnaire de catégorie A du ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, exerçant ses missions dans le domaine des activités physiques et sportives soit auprès des services déconcentrés du ministère, ou de ses établissements; soit auprès des fédérations et groupements sportifs.

Il contribue à la mise en œuvre et à la réalisation de la politique sportive de l'État à travers des **actions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives, et d'entraînement.**

Il assure également une mission dans le domaine de la protection des usagers. Il assure des fonctions de **conseiller d'animation sportive (CAS), ou de conseiller technique sportif (CTS).**

Dans le domaine de la formation, il s'agit d'effectuer des actions de formation en direction des agents du ministère chargé des Sports, des cadres sportifs, des étudiants, des jeunes s'orientant vers les métiers

d'éducateur sportif, des responsables et dirigeants des fédérations sportives.

Dans le domaine de la promotion des activités physiques et sportives, il s'agit d'intervenir auprès des différents partenaires de l'Etat (collectivités territoriales, associations, entreprises...) afin de mettre en œuvre au plan régional et départemental les politiques définies par le ministre.

Dans le domaine de l'entraînement, il s'agit d'intervenir auprès d'athlètes ou groupes de sportifs de haut niveau des équipes de France ou espoir.

Technicien reconnu de la discipline, le professeur de sport conçoit et met en œuvre des programmes pluriannuels de préparation des athlètes.

Source : www.sante.gouv.fr/professeur-de-sport-ps-externe.html

NB : L'Alsace comptait une cinquantaine de Professeurs de sport en 2013.

En savoir plus

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

Service Formation Examen
Emploi
14 rue du Maréchal Juin
Cité administrative Gaujot
67084 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 76 76 16
www.alsace.drjscs.gouv.fr

Faculté des Sciences du Sport

14 rue Descartes - BP 80010
67000 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 68 85 67 82
Tél. : Pôle Master : 03 68 85 67 71
staps@unistra.fr
<http://f3s.unistra.fr/>

Conditions générales et spécifiques d'accès au concours de PROFESSEUR DE SPORT :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'espace économique européen;
- Jouir de leurs droits civiques et ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompressibles avec l'exercice de leurs fonctions;
- Être en situation régulière au regard des obligations militaires;
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigée pour exercer la fonction;
- Être titulaire d'une Licence STAPS ou équivalence (BEES 2ème degré, diplôme de guide de Haute Montagne, DEJEPS « performance sportive, ou demande d'équivalence auprès du jury si expérience significative ou autre diplôme)

Formations du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, et de l'Education Nationale

Certaines formations du Ministère chargé de la Jeunesse et Sports, et de l'Enseignement Supérieur permettent de se présenter au concours de catégorie A de Professeur de Sport :

Formations du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports:

DEJEPS Performance Sportive (Niveau 3)

Ce diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes d'entraîneur sportif: préparation du projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire, pilotage d'un système d'entraînement, direction d'un projet sportif, évaluation du système d'entraînement, organisation d'actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Modalités : formation en alternance (4 UC à acquérir).

Durée : environ 1 an (selon région organisatrice du cursus).

Pré requis :

- être majeur
- être titulaire du PSC1
- répondre aux exigences préalables correspondant à la spécialité choisie.

BEES 2ème degré (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif)

Depuis 2011 le BEES 2ème degré a été abrogé et remplacé progressivement par le **DESJEPS (Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)** avec des intitulés différents selon la discipline choisie.

Ceux et celles qui sont par contre titulaires d'un BEES 2ème degré, peuvent par contre se présenter au concours de catégorie A de professeur de sport.

Formations de l'Enseignement Supérieur:

Licence Entraînement sportif (Bac +3)

Le parcours « entraînement sportif » s'adresse à toute personne intéressée par les sciences de l'entraînement sportif. Il convient également à tous ceux qui s'intéressent aux métiers de l'enseignement et de l'animation d'une façon générale.

Ce diplôme vise à former des professionnels de l'entraînement (préparation physique et psychologique, etc.) dans le secteur fédéral de haut niveau et des professionnels de l'animation sportive tout public, dans le secteur de la santé. L'étudiant de la filière entraînement sportif doit être spécialiste d'une ou plusieurs pratiques sportives, il développera une véritable expertise de sa (ses) discipline (s) de prédilection au cours de sa formation.

Master Entraînement, sport et santé (Bac +5)

Le Master « Entraînement, sport et santé » a un double objectif de former les étudiants aux méthodes pointues d'optimisation de la performance chez le sportif et/ ou d'amélioration de la qualité de vie chez les sujets sains ou pathologiques.

Faculté des Sciences du Sport

Bâtiment le Portique
14 rue René Descartes
67084 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 68 85 67 82
<http://f3s.unistra.fr>

Concours National du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

CONCOURS DE PROFESSEUR DE SPORT (Cadre A de la Fonction Publique d'Etat)

Epreuves d'admissibilité:

- **Epreuve 1:** Epreuve de rédaction d'une note s'appuyant sur un dossier documentaire relatif au domaine du sport. Le traitement du sujet doit permettre de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des préconisations concrètes s'appuyant sur des connaissances scientifiques, techniques et une culture sportive (durée de l'épreuve: 4 heures; coefficient 2)
- **Epreuve 2 :** Epreuve permettant d'apprécier la capacité du candidat à construire, dans le domaine du sport, un dispositif et à en prévoir les modalités d'évaluation (durée de l'épreuve : 4 heures; coefficient 3)

Le candidat choisit sur table l'un des trois exercices suivants:

- élaboration d'un projet d'entraînement
- élaboration d'un projet de formation
- élaboration d'un projet de développement des activités physiques et sportives

Epreuves d'admission:

- **Epreuve 1 :** Epreuve orale de langue anglaise (durée de l'épreuve: 50 min dont 30 minutes de préparation dont 30 minutes de présentation : coefficient 1)
- **Epreuve 2 :** Epreuve d'entretien visant à apprécier les connaissances techniques du candidat dans le domaine du sport, ses aptitudes ainsi que sa motivation (durée de l'épreuve: 45 minutes dont 15 minutes de présentation: coefficient 4)
- **Epreuve 3 :** A partir d'un document vidéo tiré au sort et portant sur la discipline ou la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat, celui-ci expose au jury le résultat de son observation et de son analyse. Il fait part des enseignements qu'il peut en tirer pour fonder l'entraînement ou la réussite en compétition. L'épreuve comprend une préparation par le candidat d'une durée de 25 minutes, un exposé d'une durée de 20 minutes et un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes. (durée de l'épreuve: une heure quinze minutes: coefficient 4)

Calendrier des examens

Calendrier national des examens et formations

www.sports.gouv.fr

rubrique Métiers et formations / calendrier des formations.

Ce calendrier national comprend la programmation, par année, des examens et des formations prévus sur l'ensemble du territoire.

Liste non exhaustive...